

INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD⁽¹⁾)

Les informations obligatoires recueillies dans le dossier d'inscription scolaire et les pièces annexes feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions et la facturation des prestations proposées par la Ville (dont restauration scolaire et le cas échéant les accueils de loisirs sans hébergement).

Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives :

- le Maire, les élus ayant reçu une délégation en ce sens.
- les agents municipaux en charge des affaires scolaires, de la restauration scolaire, des activités péri et extra-scolaires ou des services disposant de compétences déléguées en la matière de la commune de résidence de l'enfant et de la commune où est scolarisé l'enfant.
- les directeurs d'établissement scolaire pour ce qui concerne les élèves affectés dans leur établissement.
- l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) 1er degré chargé de circonscription, pour ce qui concerne les seuls élèves scolarisés dans la circonscription dont il a la charge.
- le Recteur d'académie ou le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) agissant sur délégation
- le Président du conseil départemental ou les agents disposant de compétences déléguées en la matière, dans le seul cadre de sa mission d'organisation des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, notamment en école maternelle.
- les tiers autorisés (tels que la CAF, ou autres) dans le cadre de leurs prérogatives de contrôle (versement des prestations, etc...) pourront obtenir (sur demande écrite indiquant le motif de cette dernière) certaines données personnelles vous concernant

Durée de conservation des données :

- Les données concernant l'inscription à l'école sont conservées un an (1 année scolaire).
- Les données relatives à l'inscription à la restauration scolaire sont conservées 10 ans (10 années scolaires).

Droits de la personne et consentement :

« Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse postale suivante : Mairie de Saint-Paul Service Planification Scolaire CS 51015-97864 SAINT PAUL Cedex ou à l'adresse courriel suivante : inscrip.scolaire@mairie-saintpaul.fr , Tél : 0262 45 90 58 , en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. Et pour la Direction de la restauration scolaire et nutrition : restauration@mairie-saintpaul.fr , Tél : 0262 70 28 48. En cas d'absence de réponse du service de traitement dans un délai de 15 jours à réception de votre courrier, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles (dpo@mairie-saintpaul.fr) ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente. »

⁽¹⁾RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles